

Eidgenössisches Departement für Wirtschaft, Bildung und Forschung WBF **Staatssekretariat für Wirtschaft SECO**



Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori

DEUXIÈME PUBLICATION

1. Raison sociale (nom) et siège avant que la société ne soit soumise au droit étranger:

Agricoles Import & Export AG, Zug

- 2. Forme juridique avant que la société ne soit soumise au droit étranger: Société anonyme
- Registre du commerce avant que la société ne soit soumise au droit étranger:
 Zug
- 4. Raison sociale (nom) et siège après soumission de la société au droit étranger:

Agricoles Import & Export AG, Bruxelles

- **5.** Forme juridique après soumission de la société au droit étranger: Société anonyme
- **6.** Service d'enregistrement compétent après soumission de la société au droit étranger: Bruxelles
- 7. Décision d'assujettissement au droit étranger du: 21.06.2018
- 8. Echéance du délai de déclaration des créances: **08.10.2018**
- 9. Adresse pour la déclaration des créances: c/o Me Lauranne Pauwels, Allee de Clerlande No 3, 1340 Ottignies Louvain-La-Neuve
- **10. Indication**: Les créanciers de la société soumise au droit étranger peuvent, dans les deux mois qui suivent la troisième publication dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC), produire leurs créances et exiger des sûretés.

Brechbühl & Rodriguez - Notaires 1208 Genève

04402141

